

Date: Dimanche 25 janvier 2015 à 18:46:57

Sujet:

Informations pratiques pour sécuriser les sites internet contre d'éventuelles cy

L'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) nous a demandé de vous diffuser le mail qui suit, accompagné de deux fiches pratiques, pour vous permettre de parer aux éventuelles cyberattaques des sites internet de vos communes et communautés. « Message de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information L'actualité récente a entraîné un accroissement significatif du nombre d'attaques informatiques visant des sites Internet français. La très grande majorité de ces attaques sont des défigurations de sites Internet* (ou défacement), ou des dénis de service* (Denial of service,DDoS) qui exploitent les failles de sécurité de sites vulnérables. L'ANSSI rappelle qu'il est possible de se prémunir de ces types d'attaques en appliquant les bonnes pratiques présentées dans les fiches qu'elle a préparées à cet effet disponibles ci-joint : une fiche destinée à tout internaute et une fiche destinée aux administrateurs de site Internet. Enfin, l'application des recommandations du guide d'hygiène informatique de la note sur la sécurisation des sites web (accessibles sur le site www.ssi.gouv.fr) est fortement recommandée. *Défiguration : résultat d'une activité malveillante visant à modifier l'apparence ou le contenu d'un serveur Internet. Cette action malveillante est souvent porteuse d'un message politique et d'une revendication. *Déni de service : action ayant pour effet d'empêcher ou de limiter fortement la capacité d'un système à fournir le service attendu. Dans le cas d'un site Internet, celui-ci devient inaccessible à la consultation. » J'ai tenu à vous en informer au plus vite et vous invite à faire circuler ces conseils de prudence dans les services concernés de votre collectivité. Avec mes sentiments dévoués. Rollon MOUCHELOeBLAISOT Directeur général de l'AMF

Publication de Mairie Ville sur Jarnioux:

<http://www.ville-sur-jarnioux.fr>

URL de cette publication

<http://www.ville-sur-jarnioux.fr/modules.php?name=News&file=article&sid=6>